

**Tableau morphologique détaillé pour la composante « Attendus sociétaux, action publique »**

Facteurs moteurs de l'évolution en matière d'attendus sociétaux et d'action publique	Différentes hypothèses d'évolution possible pour ces facteurs				
<p><b>Contribution de la société aux ressources numériques pour la recherche</b></p>	<p><b>Société tracée</b> Chacune et chacun est contributeur involontaire à travers toutes les traces laissées au fil du quotidien, et qui sont accessibles à la recherche (« tous capteurs »).</p>	<p><b>Société prescriptrice</b> Des priorités de recherche ont été définies, en fonction desquelles la collecte de certaines données de la vie quotidienne est autorisée.</p>	<p><b>Société contributrice</b> La société contribue activement à la production ou mise à disposition de données à travers les sciences participatives et l'engagement citoyen.</p>		
<p><b>Principal niveau de maîtrise des ressources numériques dans le monde</b></p>	<p><b>Etats</b> Les Etats ont pris toutes les dispositions leur permettant d'assurer leur souveraineté numérique (hébergement des données, maîtrise des accès, pérennisation...)</p>	<p><b>Multinationales</b> Ces méga-acteurs se sont imposés comme collecteurs/hébergeurs/ fournisseurs hégémoniques de ressources numériques, traitent d'égal à égal avec les Etats, voire imposent leurs règles et leurs standards.</p>	<p><b>Equilibre multi-acteurs</b> L'implication de multiples acteurs des sphères étatique, citoyenne, économique ou de la recherche dans la gestion des ressources numériques permet d'éviter toute mainmise hégémonique. Des opérateurs et des modes de gestion alternatifs voient le jour.</p>	<p><b>Partenariats Etats - Gafam</b> Des accords sont trouvés entre les Etats et les géants du numérique, garantissant l'accès public aux ressources numériques d'intérêt général.</p>	<p><b>Structure onusienne</b> Les Etats se sont mis d'accord pour confier à l'ONU la mise en place et la gestion d'une structure de gestion des ressources numériques comme bien commun.</p>
<p><b>« Mondialité » de l'éthique et des règles d'usage du numérique</b></p>	<p><b>Convergence mondiale</b> L'ONU a œuvré à une convergence mondiale en termes d'éthique du numérique, débouchant sur un référentiel universellement adopté</p>	<p><b>Approches culturelles en conflit</b> L'éthique du numérique s'exprime très différemment selon les régions du monde, créant d'énormes tensions entre blocs régionaux</p>	<p><b>« Interopérabilité » entre régions du monde</b> Les différentes régions du monde se sont entendues pour réguler les échanges de manière à respecter les bonnes pratiques de chacune.</p>	<p><b>Jungle</b> Il n'y a plus guère de considérations d'ordre éthique au niveau mondial : tout ce qui est possible est permis.</p>	
<p><b>Appétence/méfiance de la société vis-à-vis de « l'homme augmenté par le numérique »</b></p>	<p><b>Débat et choix de société</b> Les différentes composantes de la société (dont notamment les citoyens qui s'organisent pour peser) se concertent pour trancher sur l'intérêt d'introduire des technologies numériques nouvelles au service de l'homme.</p>	<p><b>Arbitrage par l'Etat</b> Dépassée par l'accélération des technologies, la société s'en remet à l'arbitrage de l'Etat et de comités d'experts ad hoc pour construire les avis au coup par coup</p>	<p><b>Rejet total</b> Les « avancées technologiques » proposées sont rejetées par principe, suite à une prise de conscience de leurs conséquences négatives possibles, à la lumière d'expériences passées désastreuses et la dénonciation, par de nombreux intellectuels, de manipulations hasardeuses sur le vivant.</p>	<p><b>Acceptation sans restriction</b> Quelques résultats spectaculaires, notamment en matière « d'homme réparé », ainsi qu'une communication habile, permettent aux promoteurs des « technologies de l'homme augmenté » de proposer sans cesse de nouvelles avancées.</p>	<p><b>Débats conflictuels sans issue</b> La société est bloquée du fait de l'affrontement entre les « pour » et les « contre », sans que la puissance publique ne soit en mesure d'arbitrer les conflits.</p>
<p><b>Acteurs dominants dans les processus de décision publique en matière de numérique</b></p>	<p><b>Consom'acteurs et citoyens</b> Les citoyens se sont organisés, à la fois comme force économique et politique, pour peser de manière décisive sur les orientations en matière de numérique.</p>	<p><b>Etat régulateur</b> L'Etat apparaît comme seul garant fiable et équitable de la régulation du numérique pour le bien commun de tous à court comme à long terme.</p>	<p><b>Système expert, IA</b> La puissance des algorithmes et des systèmes experts d'IA conduit à la marginalisation progressive de l'intelligence humaine dans la décision publique.</p>	<p><b>Experts scientifiques</b> La communauté scientifique a su s'organiser pour apporter une expertise collective reconnue, qui ne fait plus débat et oriente les décisions publiques.</p>	<p><b>Lobbies</b> Les lobbies de tous types( à commencer par les grands acteurs privés du numérique) sont montés en puissance et efficacité : ils ont la capacité de faire pencher les décisions en leur faveur.</p>
<p><b>Egalité/règles/discriminations sociales ou géostratégiques en matière de droit d'accès aux ressources numériques</b></p>	<p><b>Filtrages stratégiques</b> Les détenteurs de ressources numériques ne laissent voir et n'autorisent l'accès aux ressources qu'en fonction de critères qui leurs sont propres (tels que le pays d'origine de l'interrogation).</p>	<p><b>Filtrages territoriaux</b> Les autorités publiques surveillent les flux entrant, sortant et transitant sur leurs réseaux, et procèdent à des filtrages en fonction des origines ou des contenus.</p>	<p><b>Habilitations individuelles</b> En dehors des services de base, tout accès à des ressources, qu'elles soient publiques ou privées, nécessite d'être individuellement identifié et habilité.</p>	<p><b>Accès universel</b> Les ressources numériques sont accessibles par tous sans restrictions d'ordre politique, géographique ou social.</p>	
<p><b>Capacité des acteurs de la société civile de tirer parti des ressources numériques</b></p>	<p><b>Inégalités face au numérique</b> Tout le monde ne profite pas également des possibilités ouvertes par le numérique, que ce soit entre Etats ou au sein des Etats, en raison d'inégalités en matière d'éducation, d'infrastructures, d'accès ou de protection.</p>	<p><b>Désintérêt général</b> Les sociétés éduquées des pays riches rejettent la dictature des données, pendant que dans les pays les plus pauvres, le faible niveau d'éducation et de moyens pour accéder aux outils rend le Big et l'Open Data inapproprié.</p>	<p><b>Appropriation et démocratisation</b> La majorité des populations est en mesure d'accéder aux données, de les exploiter, voire d'en générer et de les partager, dans des conditions d'accès et de protection identiques.</p>		